



M^{gr} Olivier Leborgne

Évêque d'Arras
OL/CD
23/04/846

À l'attention des catholiques du diocèse d'Arras

Objet : situation de l'abbé René Jacob

Après avoir été interrogé à plusieurs reprises ces dernières semaines sur la situation de l'abbé René Jacob, il me paraît opportun de faire le rappel suivant : « *L'interdiction d'exercer le ministère presbytéral, quelle qu'en soit l'activité particulière* », prononcée à l'encontre de l'abbé René Jacob le 29 septembre 2009 et publiée dans *Église d'Arras*, journal officiel du diocèse, le 07 janvier 2010, a été confirmée par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, le 5 avril 2022, ce qui a été communiqué à l'intéressé quelques jours après.

En conséquence de quoi, pour éviter toute confusion, je demande à tout groupe ou association se réclamant de l'Église catholique de ne participer à aucune activité dans laquelle l'abbé René Jacob, qui réside à la maison Béthanie à Barastre, serait engagé directement ou indirectement.

Arras, le 11 avril 2023

Olivier Leborgne,
Évêque d'Arras.